

POSADER

Plan d'orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable des EPLAAD

ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES
D'AMÉNAGEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

AMÉNAGEURS DURABLES

Les EPLAAD fixent des orientations environnementales ambitieuses à chacune de leurs opérations d'aménagement

LE PLAN D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT DURABLE, ECONOMIE ET RESPONSABLE DES EPLAAD

A Dijon, les opérations d'aménagement ont déjà pris un tournant écologique. Aménagé par la SEMAAD, le quartier Junot (9,3 ha, 593 logements) comporte ainsi nombre d'avancées environnementales et durables. Aménagé par la SNI (Groupe Caisse des Dépôts) avec l'appui de la SEMAAD, le futur quartier Hyacinthe Vincent (4 ha, 450 logements), en comportera d'autres.

Aller plus loin pour servir l'ambition d'exemplarité de Dijon en matière d'écologie urbaine et d'aménagement durable exposée le 14 avril 2008 par François Rebsamen, Maire de Dijon, à l'occasion de sa réélection comme Président de la communauté d'agglomération du Grand Dijon : telle est la feuille de route donnée par Pierre Pribetich, Député européen, premier Vice-président du Grand Dijon, Conseiller municipal de Dijon délégué à l'urbanisme et Président des EPLAAD, au nouveau Directeur Général des EPLAAD, Thierry Lajoie, entré en fonction au mois de mai 2008.

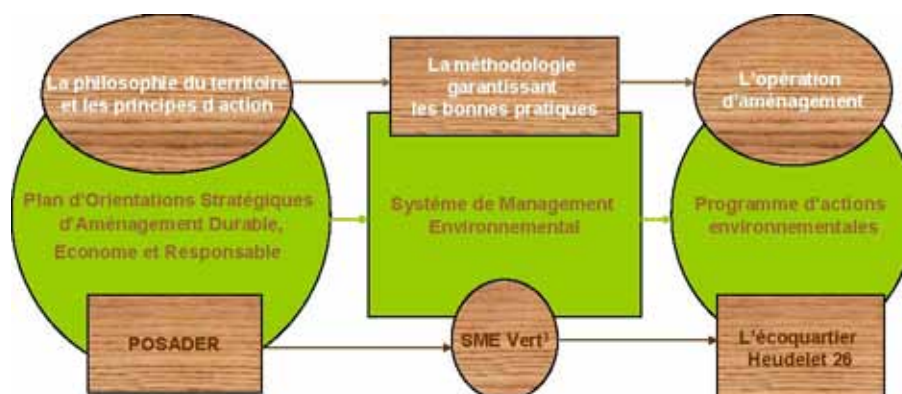
Aujourd'hui, sous l'impulsion du Président et du Directeur Général, les EPLAAD se sont dotées depuis octobre 2008 pour la SEMAAD et à sa création en août 2009 pour la SPLAAD d'une véritable matrice pour leur action, sous la forme d'un plan stratégique d'entreprise baptisé Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Economie et Responsable (POSADER), applicable à chacune des opérations d'aménagement (d'habitat et d'activités) dont elles auront la charge.

En fixant à chacune de ses opérations d'aménagement des principes d'action systématiques ambitieux, le POSADER des EPLAAD généralise et ordonne des objectifs qui feront de chaque quartier un écoquartier, de chaque parc d'activités un écoparc, puis de chaque construction de bâtiment une écoconstruction, contribuant à placer progressivement Dijon et son agglomération parmi les références majeures de l'aménagement durable en Europe.

Associé au POSADER, un Système de Management Environnemental (SME) baptisé Vert³ et incluant la création au sein des entreprises un poste de Directeur du Développement durable et de la Qualité, a été adopté par les EPLAAD pour garantir une méthodologie adaptée et la mise en œuvre de bonnes pratiques au service du POSADER.

Guidé par les principes d'action fixés par le POSADER et servi par l'outil méthodologique Vert³, un programme de management de développement durable précis peut ainsi caractériser chaque opération d'aménagement.

Le projet d'aménagement par les EPLAAD de l'écoquartier Heudelet 26 à Dijon (2,5 ha, 280 logements), constitue le premier exemple d'opération d'aménagement menée dans ce cadre par les EPLAAD.



Eplaad, Aménageurs durables.

Les EPLAAD, qui visent à ce que leur dispositif global soit reconnu et amélioré, ont obtenu en juillet 2009 la double reconnaissance à travers la certification internationale (ISO 14001) et communautaire (EMAS) de leur actions.

La SEMAAD s'est vue décerner le 26 avril 2010 à Bruxelles la plus haute distinction européenne en matière de responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise publique : le label Discerno.

SIX PRINCIPES D'ACTION POUR UNE PHILOSOPHIE DU TERRITOIRE

Le Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable des EPLAAD affirme une philosophie du territoire et assigne à chaque opération d'aménagement conduite sur un territoire par les EPLAAD six principes d'action¹. En sus des critères habituels, la réussite d'une opération d'aménagement par les EPLAAD sera donc désormais jugée en fonction du respect de cette philosophie du territoire et de la mise en œuvre solidaire de ces principes d'action placés à son service.



Quartier Vauban, Fribourg

¹ Les Eplaad remercient de leurs apports particuliers le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la Fédération des Entreprises Publiques Locales, ainsi que le GIE des SEM de Franche Comté

PHILOSOPHIE DU TERRITOIRE

L'action de l'aménageur change de paradigme : devant une décision ou un choix, et nonobstant le droit et les contrats, l'aménageur doit considérer qu'il n'est pas plus propriétaire ou concessionnaire d'un sol qu'il ne pourrait l'être de l'eau, de l'air ou du climat qui l'environnent. Il en est seulement dépositaire, pour en assurer l'économie, la cohérence et le devenir, dans le respect de son génie propre², au profit des habitants actuels comme de celui des générations futures. Il sait que le territoire est un bien non renouvelable, une ressource limitée, un patrimoine précieux, et ne peut donc être vu comme un simple actif à valoriser à court terme. Il comprend que l'énergie est fragile, que le territoire, l'eau, l'air, le climat sont nécessaires à nos vies mais possèdent leurs propres logiques que l'homme ne peut toujours commander au risque de se condamner lui-même. Il apprend que la proximité, la mixité, la sobriété, l'humilité, la sûreté – le vivre ensemble - sont autant de richesses profitables au cadre de la vie humaine. Alors, il n'agit plus dans des logiques d'opportunités, mais de développement, ni sous l'angle de l'immédiateté, mais de la durabilité. Il ne renonce certainement pas aux devoirs qui lui incombent – créativité, qualité, réactivité, productivité, rentabilité –, au contraire. Mais il en dévie la route, il en change des règles, il en retourne des valeurs, dans le souci du bien commun. Ainsi, il devient un aménageur durable, économe et responsable.



Quartier Cronenbourg, Strasbourg

² Référence aux concepts de « génie du lieu » et de « carte ADN du territoire » empruntés au critique d'architecture Christian Norberg-Schultz

PRINCIPE URBAIN

Aménageurs durables, économes et responsables, les EPLAAD sont soucieuses d'une gestion à la fois parcimonieuse et généreuse de l'espace. Pour elles, se renouvelant, la ville croît d'abord sur elle-même, et doit par conséquent se densifier, s'intensifier. Elles s'attachent à en créer les meilleures conditions urbaines : elles organisent la ville ou le quartier autour de modes de déplacement collectifs, doux et de proximité, dans la continuité de l'urbanisation existante, en en garantissant l'accès aux bassins de vie, d'emplois, d'activités. Elles veillent à la qualité des espaces publics, à la protection des espaces naturels et bâtis, à la réduction des pollutions, à la gestion des risques. Elles se préoccupent de la qualité des bâtiments dans leur environnement urbain. Elles ne rechignent pas à la hauteur, du moment que cette hauteur s'intègre à l'échelle d'un site³. Elles imposent une qualité paysagère, des espaces verts sauvages étant intégrés, les espaces naturels étant considérés comme une valeur ajoutée à l'urbanité de la ville ou du quartier et comme une trame support de sa biodiversité. Elles aménagent une ville durable, qu'elles donnent à aimer.

Une piste ? Un quartier verdoyant fait d'immeubles collectifs tranquilles, traversé de mails piétons et cyclables tous connectés au (futur) tramway - le stationnement automobile cantonné à ses extrémités.

Etude Masséna-Bruneseau, Paris, Eric Lapierre



³ Ce concept est emprunté à l'architecte et urbaniste Eric Lapierre



Tramway, Paris



Tram Rouge



Quartier Hammarby, Stockholm



Quartier De Bonne, Grenoble



Wherever

POSADER

N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc

PRINCIPE SOCIAL

Aménageurs durables, économes et responsables, les EPLAAD aménagent une ville ou un quartier ouvert, vivant, divers, dans lequel l'habitant puisse à la fois se loger, travailler, se distraire et consommer, sans déplacements excessifs. Elles organisent les proximités pour créer des richesses : celles des fonctions (habitat, transports, services, activités, commerces, soins, éducation, culture, ...), celle des générations, celle des situations. Elles cherchent donc à mettre en place une offre de logements non pas seulement dictée par le revenu mais adaptée aux différentes situations (personnes seules, familles variées, recomposées, ...) et aspirations (services offerts, niveaux de confort, surface et nombre de pièces, ...) des habitants, dont elles savent qu'elles peuvent évoluer, le long de la vie et dans le temps. Elles en déduisent une diversité des statuts d'habitation (location ou accession, sociale ou privée, investissement, ...), mais aussi des diversités typologiques (logement individuel dense, maisons de ville sur venelles, logement collectif passif, ...) et formelles (ruptures architecturales rapides) qui contredisent les anciens « grands ensembles ». Elles peuvent réserver un habitat à des « key partners » (médecins, enseignants, animateurs, ...) ⁴. Elles créent les conditions d'un équilibre social, d'un lien collectif, d'une cohésion humaine. Elles préfèrent l'adhésion à l'obligation.

Une piste ? Un immeuble collectif en accession privée voisine avec un immeuble locatif social. Commerces ou services de proximité au rez-de-chaussée, bureaux aux premiers étages, logements (du T1 au T5 modulables) au-dessus. Accessibilité totale (handicapés, poussettes, ...). La crèche dedans ou à côté. La nature au pied, la culture à pied.



Quartier Hammarby, Stockholm

⁴ Ce concept est emprunté à l'architecte et urbaniste Bill Dunster, qui l'a appliqué à l'écoquartier « Bed Zed » (Beddington Zero Energy (fossil) Development) à Sutton



Quartier Hammarby, Stockholm



Quartier Vesterbro, Copenhagen



Quartier Hammarby, Stockholm



Etude Masséna-Bruneseau, Paris, Eric Lapierre

POSADER

N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc

PRINCIPE ENERGETIQUE

Aménageurs durables, économes et responsables, les EPLAAD déterminent la stratégie énergétique de la ville ou du quartier avant d'imaginer une seule de ses constructions, voiries ou réseaux. Elles visent à l'équilibre du bilan énergétique de la ville ou du quartier, dont la production et la consommation d'énergie se compenseront au moins, voire à l'énergie positive. Pour ce faire, elles imposent l'orientation des bâtiments par rapport au soleil, la limitation des énergies d'origine fossile, le recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires, production d'hydrogène par électrolyse, combustibles végétaux - bois -, récupération des déchets biologiques - biogaz -, écoulement de l'eau et du vent, ...). Elles privilégient l'utilisation des techniques, des matériaux et des dispositifs propres. Elles donnent ainsi la priorité aux bâtiments dont les qualités intrinsèques (comme les capacités inertielles et/ou isolantes, ou le recours à la ventilation naturelle) contribuent à l'efficacité énergétique, dont l'impact environnemental et sanitaire de la construction (ce comprenant les matériaux, matières premières et énergies nécessaires à la fabrication, au transport et à la mise en œuvre) et de l'utilisation (déchets, consommations énergétiques, rejets de gaz à effets de serre, ...) est minimisé. Elles portent une attention particulière à l'économie de l'eau : la création de systèmes alternatifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (comme la récupération et la réutilisation de celles-ci) est une de leurs priorités. Elles mettent un soin particulier à la gestion des déchets : en cherchant à les limiter et en privilégiant des dispositifs de collecte sélective, tri, compostage, traitement thermique, stockage et recyclage optimisés. Elles calculent le bilan carbone global du quartier, de la ville là où elle est, elles veillent sur la planète.

Ecoquartier



Une piste ? Un quartier, dont le chauffage et l'eau chaude sont issus d'une chaufferie au bois ou de dispositifs solaires, composé de maisons en bois et minérales végétalisées orientées nord/sud, dont les eaux de pluie sont captées par des noues ou vers des serres, purifiées grâce à des roseaux, déversées dans de petits étangs, réutilisées à des fins collectives et individuelles et dont les déchets raréfiés sont triés puis aspirés, traités et recyclés sous les sols.



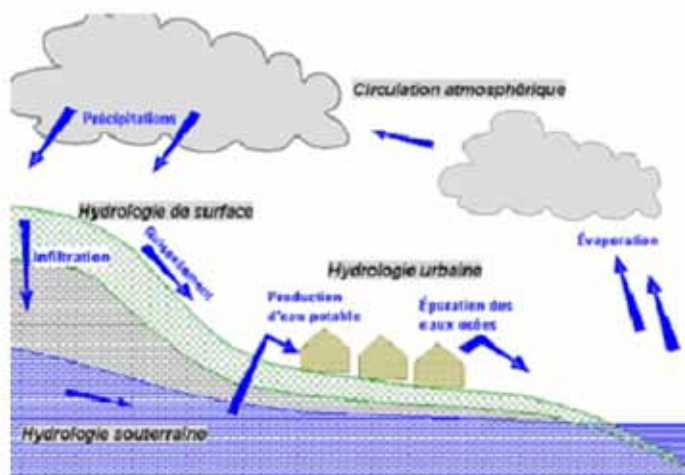
Quartier Kronsberg, Hanovre



Quartier Kronsberg, Hanovre



Quartier BedZed, Sutton



Cycle de l'eau

POSADER

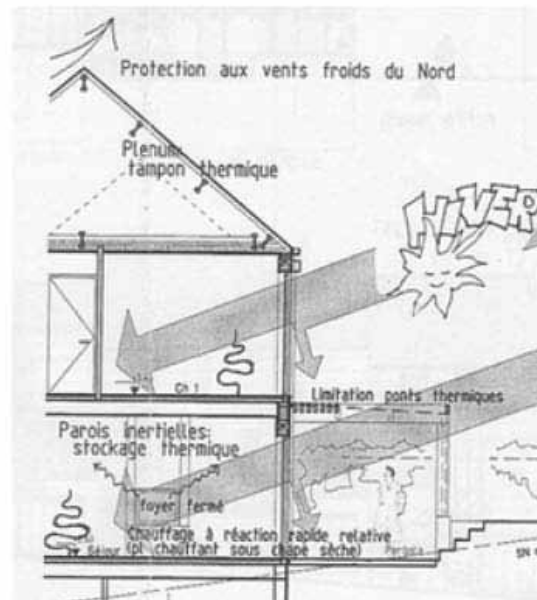
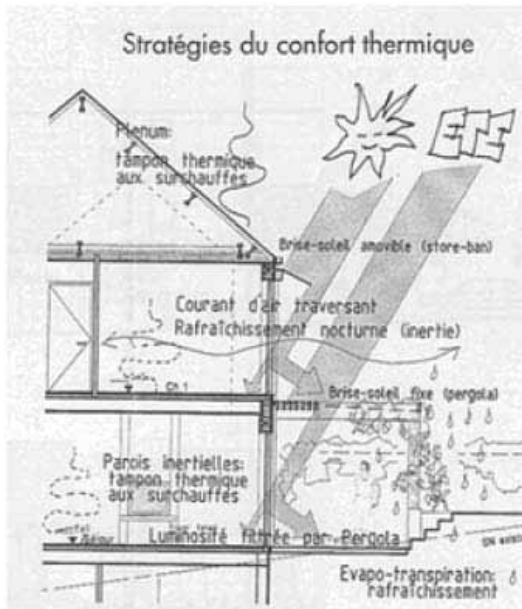
N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc



Quartier Hammarby, Stockholm



Quartier Kronsberg, Hanovre



Villa urbaine, Quimper



Quartier Vikki, Helsinki

POSADER

N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc

PRINCIPE FONCTIONNEL

Aménageurs durables, économes et responsables, les EPLAAD entendent que les quartiers qu'elles aménagent et les bâtiments qui les peuplent proposent une haute qualité d'usage⁵. Elles défendent que la ville, le quartier, le bâtiment, ne fonctionnent bien que s'ils sont adaptés à leurs destinataires, et donc à ce qu'ils en attendent, qui d'ailleurs évoluent. Elles prétendent qu'il s'agit même d'une condition essentielle à la modification de certains comportements humains, qu'elles savent nécessaire à la préservation de la planète et de l'avenir, et qu'elles voudraient encourager. Elles placent haut le confort, la praticité, l'accès, la sûreté, qui de surcroît facilitent la maintenance. Elles sont attentives à l'évolution des âges et à la prise en compte du handicap. Elles veulent que le voisinage ne conduise pas à la promiscuité, que l'immeuble collectif ne prive pas d'espaces naturels praticables, que l'appartement n'exclue pas une surface privative extérieure, que la convivialité ne gêne ni le calme ni l'intimité, que le cadre de vie commun ne favorise pas les risques ou les nuisances. Elles s'engagent à offrir un habitat durable, audacieux et divers en matière architecturale, intemporel, esthétique, mutable, réversible.

Une piste ? Un immeuble d'appartements traversants, dotés d'une pièce extérieure confortable et paysagée, dont les séparations sont en partie mobiles, les pièces évolutives, les placards bien placés, ...



Quartier BedZed, Sutton

⁵ Ce concept est emprunté à l'architecte et urbaniste Nicolas Michelin



Quartier Vauban, Fribourg



Quartier Vauban, Fribourg



Wherever



Quartier Vauban, Fribourg
POSADER

N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc

PRINCIPE ECONOMIQUE

Aménageurs durables, économes et responsables, les EPLAAD savent le surcroît d'investissement que peut engendrer l'aménagement et la construction durables. Mais elles savent aussi le coût diminué de son fonctionnement et de sa maintenance, surtout s'il est recherché dès l'étape de la conception. Elles invitent donc chacun à des raisonnements nouveaux, en coût global, sur la durée. Elles-mêmes entendent prendre leur part de la répercussion équitable des surcoûts environnementaux sur la chaîne de production (vendeurs, aménageurs, constructeurs, maîtres d'œuvre, investisseurs, propriétaires, locataires, ...). Elles insistent sur leur volonté d'accompagner le tissu économique local (concepteurs, constructeurs, maîtres d'œuvre, entreprises de matériaux, ...) dans la mutation de ses compétences, pour qu'il en sorte renforcé. Dans ce contexte, elles privilégient les solutions de maîtrise des coûts de conception, de réalisation, d'entretien, d'exploitation, de maintenance, de démantèlement : relocalisation de l'économie, utilisation de matériaux locaux, minimisation de l'importation de ressources polluantes, simplicité et sobriété des formes et des structures, architecture bioclimatique (qualité par l'architecture plutôt que par les équipements, performance écologique de l'enveloppe, maîtrise des apports solaires, ...), économies de flux (énergie, eau, déchets) et utilisation de ressources renouvelables (énergie solaire, bois, géothermie, récupération des eaux de pluie), utilisation de produits et matériels éco-performants (informatiques, luminaires, revêtements naturels ou recyclables, réducteurs de débit d'eau, ...), contrats d'exploitation et de performance énergétique, ... Au-delà, elles préconisent le calcul d'une valeur ajoutée qui soit économique, sociale et environnementale, qui prenne un jour en compte la diminution des dépenses de santé, de soins et d'autonomie et qui intègre, pourquoi pas, la mesure de l'augmentation du Bonheur Intérieur Brut⁶ ?



Quartier Grand Large, Dunkerque, Nicolas Michelin

⁶ Ce concept est emprunté au roi du Bouthan Jigme Singye Wangchick

Une piste ? Une diminution sensible du prix du foncier en contrepartie d'une écoconstruction durable, un prix d'accession du logement légèrement augmenté en contrepartie de charges très faibles et sans aléas, ...



Quartier Vauban, Fribourg



Wherever



Quartier Vauban, Fribourg

POSADER

N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc

PRINCIPE GOUVERNEMENTAL

Aménageurs durables, économes et responsables, les EPLAAD savent que l'urbain naît, se développe et meurt, et qu'il est en cela un cycle à chaque étape duquel (identification du besoin, planification urbaine, plan détaillé et architecture, implémentation et construction, maintenance, obsolescence) une gouvernance adaptée doit être imaginée. Elles disent que la participation des citoyens, à chaque étape, permet d'anticiper, d'imaginer, de prévoir, de résoudre ; que l'expression est un droit et l'intelligence collective un devoir ; d'ailleurs, qu'imposer coûte. Aussi défendent elles que les dispositifs d'information, de sensibilisation, de consultation, de concertation, d'association, de codécision, qui tous organisent l'écoute et le dialogue et entrent dans le processus de décision, favorisent le succès ; que ces dispositifs sont d'autant plus importants au succès d'un nouveau quartier que des principes nouveaux et des innovations particulières doivent être connus, appropriés, acceptés, intégrés dans les pratiques et les gestes quotidiens de tous les habitants, pour être productifs et heureux. Encourager le « bottom up » et compenser le « top down »⁷ ?

Une piste ? Workshops d'urbanistes, assemblées citoyennes, conseils de quartier, charte de participation, référendum d'habitants, visites d'écoles, ... L'image d'un foisonnement soigneusement préparé par un plan de participation.



Conseil de quartier, Dijon

⁷ Promu par l'architecte et urbaniste Philippe Madec, ce concept est emprunté à l'architecte et critique d'architecture Dominique Gauzin-Mueller

Vert³

Systeme de Management Environnemental des operations d'aménagement des EPLAAD



POSADER

N/REF : EB -POSADER V4_vweb.doc

15/03/10 - Page 18/23



Les EPLAAD adoptent une méthodologie de projets garantissant la mise en œuvre de leur Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Economie et Responsable

LE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL « VERT³ » DES EPLAAD

Les EPLAAD se sont dotées d'un plan stratégique d'entreprise baptisé Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Economie et Responsable (POSADER), applicable à chacune des opérations d'aménagement (d'habitat et d'activités) dont elles ont la charge.

Le POSADER des EPLAAD définit une philosophie du territoire et assigne à chacune de ses opérations d'aménagement des principes d'action systématiques ambitieux. Il s'agit de six principes : urbain, social, énergétique, fonctionnel, économique et gouvernemental.

Le POSADER des EPLAAD généralise et ordonne des objectifs qui feront de chaque quartier un écoquartier, de chaque parc d'activités un écoparc, puis de chaque construction de bâtiment une écoconstruction, plaçant progressivement Dijon et son agglomération parmi les références majeures de l'aménagement durable en Europe.

Pour mettre en œuvre les orientations de leur POSADER, les EPLAAD ont élaboré un Système de Management Environnemental (SME) baptisé Vert³, incluant la création au sein de l'entreprise un poste de Directeur du Développement durable et de la Qualité et garantissant une méthodologie adaptée et la mise en œuvre de bonnes pratiques au service du POSADER.

Issu de la norme ISO 14050, le système de management environnemental (ou SME) est, « une composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale ».

Ainsi que le définit le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, « les actions entreprises dans le cadre d'un système de management environnemental peuvent être :

- un écobilan des activités
- l'éco-conception des produits ou de projets
- la prévention de la pollution
- la diminution de la consommation des ressources naturelles
- la diminution de la consommation d'énergie
- la réduction des déchets
- l'éducation à l'environnement
- la certification suivant les normes environnementales
- l'implication des fournisseurs et sous-traitants en les encourageant à adopter un système de management environnemental »

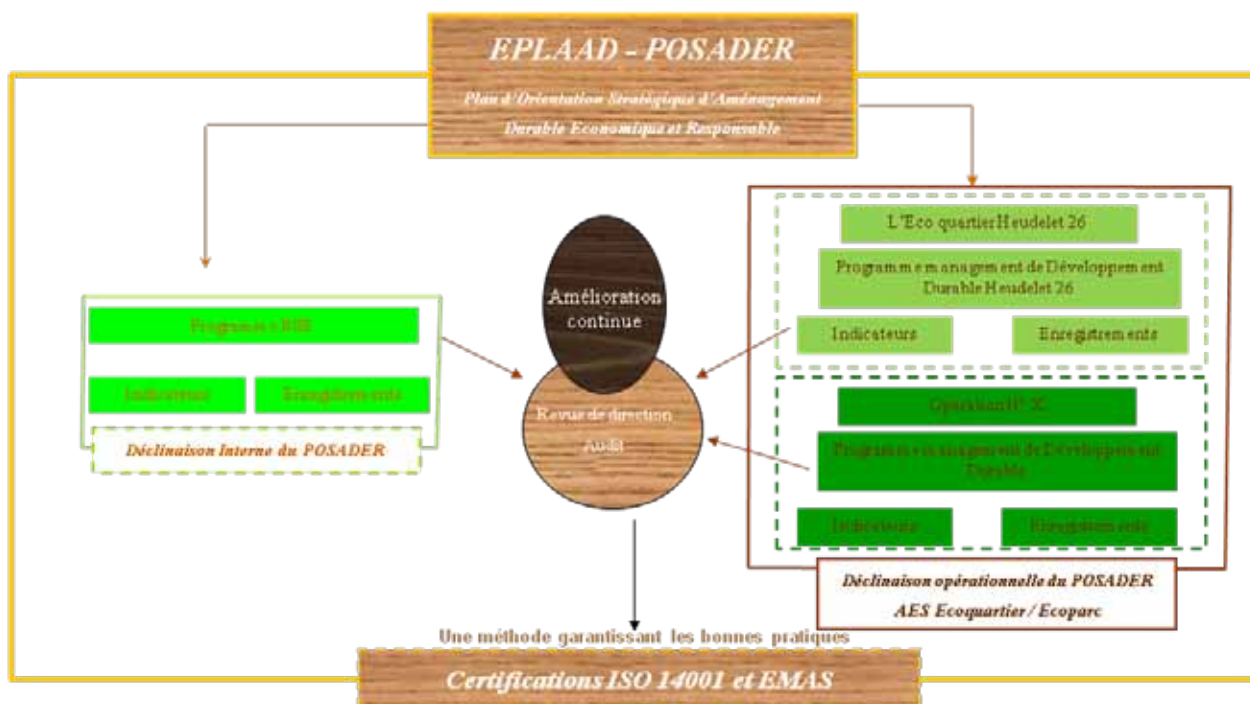
« Le management environnemental utilise des outils comme l'écobilan pour déterminer l'impact des activités de l'organisme sur l'environnement. Les impacts environnementaux sont évalués en fonction de leur gravité et de leur fréquence. On doit aussi prendre en compte les effets potentiels, par exemple en cas d'accident ».

« Le management environnemental est amené à évoluer pour prendre en compte les résultats des mesures d'impacts, en suivant un processus d'amélioration continue. Il doit prendre en compte des contraintes réglementaires, techniques et économiques ».

Baptisé Vert³ pour signifier l'extension jusqu'à la complétude du caractère écologique et durable des écoquartiers ou des écoparcs d'activités, le nouveau système de management environnemental est avant tout un outil méthodologique que les EPLAAD appliqueront à chaque opération d'aménagement, garantissant ainsi la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble à l'entreprise.

Cette stratégie débouchera rapidement sur une certification internationale (ISO 14001) et européenne (EMAS) des EPLAAD elles-mêmes, et donc de l'ensemble de leurs métiers¹, et leur permettra de prétendre au label européen DISCERNO, décerné par le Centre Européen des Entreprises à Participation Publique (CEEP) qui distingue les entreprises publiques aux engagements sociaux et environnementaux élevés.

¹ Seules une dizaine de SEM en France bénéficie aujourd'hui de ces deux certifications, le plus souvent pour une de leurs opérations et non pour l'ensemble de leurs opérations.



Le Système de Management Environnemental Vert³ engendre un programme d'actions environnemental spécifique à chaque opération d'aménagement des EPLAAD. Joint à tout cahier des charges (dans une consultation d'urbanistes par exemple), le programme constitue un fil rouge du projet ; il met en avant des thèmes constituant des « cadres de conformité » mais ouvrant surtout des « champs d'innovation », laissant la place à la proposition de la part des hommes de l'art et des entreprises maîtres d'œuvre, jusqu'à une rubrique « Carte Blanche ».

Vert³ explore ainsi quelque 70 objectifs sous 11 rubriques : milieux naturels liés à l'aménagement et à la gestion de la zone, phases de chantiers publics et privés, circulation et stationnement, gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées, gestion des déchets, énergie, air, sol, mixité fonctionnelle et sociale, gouvernance participative.

Chaque objectif est incarné par des actions concrètes définies en amont de l'opération d'aménagement, en sorte de pouvoir faire l'objet de priorisations par les collectivités, donner lieu à des adaptations administratives, le cas échéant indispensables (PLU-POS), figurer dans les cahiers des charges, fixer les compétences nécessaires de la maîtrise d'œuvre, permettre un suivi transparent et public, et fournir des éléments de mesure quantifiables dans la durée.

Guidé par les principes d'actions fixés par le POSADER et servi par l'outil méthodologique Vert³, le programme d'actions environnementales précis peut ainsi caractériser chaque opération d'aménagement.

Le projet d'aménagement par les EPLAAD de l'écoquartier « Heudelet 26 » à Dijon (2,5 ha, 280 logements), constitue le premier exemple d'opération d'aménagement menée dans ce cadre par les EPLAAD.

Les EPLAAD se renforcent pour mettre en œuvre leur Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER) et leur Système de Management Environnemental « Vert³ »

UN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA QUALITE POUR LES EPLAAD

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan d'Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable, Econome et Responsable (POSADER) et du Système de Management Environnemental « Vert³ » qui leur est attaché, les EPLAAD ont créé en leur sein le poste de Directeur du développement durable et de la qualité à compter du 1^{er} novembre 2008.

Thierry Lajoie, directeur général des EPLAAD, a nommé Emmanuel Bouillin à ce poste.

Agé de 39 ans, Emmanuel Bouillin est titulaire d'un DUT Génie Mécanique et Productique acquis à l'IUT de Belfort et d'un Diplôme Universitaire d'éco-technicien (mention : étude des différents problèmes de pollution - eau, air, déchets urbains et industriels) acquis à Montbéliard.

Après ses premiers postes, il a occupé de 2002 à 2007, la fonction de Responsable du Système de Management de l'Aéroparc de Fontaine, au sein de la Société d'Equipement du Territoire de Belfort (SODEB).

Depuis 2007, il était Responsable Environnement du GIE des SEM de Franche-Comté, agissant pour le compte de la Société d'Equipement du Département du Doubs (SEDD, Besançon), de la Société Comtoise d'Aménagement et de développement (SOCAD, Lons-le-Saunier) et de la Société d'Equipement du Territoire de Belfort (SODEB, Belfort). Il y a mis en place un système de management environnemental multisites sur les ZAC économiques (parcs d'activités Innovia à Dole – 70 ha, Technoland2 à Montbéliard – 180 ha, Aéroparc à Belfort – 280 ha, toutes certifiées ISO 14001) et a développé les prémisses du système de management environnemental en habitation (Les Prés La Côte à Lure - 10 ha et 198 logements).

Parallèlement, Emmanuel Bouillin intervient dans les modules de formation de l'École des Ponts et de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, et siège comme administrateur de l'Association nationale pour la promotion de l'aménagement des parcs labellisés maîtrise de l'environnement (PALME), pour laquelle il est également responsable d'audit.

L'association PALME regroupe aujourd'hui quelque 70 acteurs (régions, départements, communautés d'agglomération, SEM) mutualisant un savoir-faire français en matière de développement d'écoparcs. Ce savoir-faire s'étend depuis peu aux frontières européennes avec l'adhésion du Bureau Economique de la Province de Namur et avec la participation à un projet européen (Interreg IV B) nommé REGAIN (REducing the Greenhouse effect through Alternative Industrial estates management in North west europe). Le projet vise à la construction dans 4 régions européennes (Ecosse, Pays de Galle, Wallonie et Nord de la France) de bâtiments tertiaires performants notamment sur le plan énergétique, et reproductibles facilement localement par des entreprises locales.